Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

INITIALES DU MAIRE
7405
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance spéciale ce lundi 14 août 2023 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén. /gref-très.

Dix (10) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 00 et vérifie le quorum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal qui sont absents et présents renoncent à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance.

2023-08-162
7405

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2023-08-163
7405

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE – 352, RUE LABRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend connaissance de la demande de démolition d'immeuble DI-2023-01 pour l'immeuble situé au 352, rue Labrie sur le lot 4 918 500;

CONSIDÉRANT QUE la demande de démolition d'immeuble DI-2023-01 a pour but de permettre le déplacement d'une habitation saisonnière (chalet) pour s'éloigner du talus sujet à l'érosion des berges;

CONSIDÉRANT QUE l'érosion côtière de cet immeuble est particulièrement active depuis le début de l'année 2021, mais surtout depuis la tempête du 23 au 24 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le sol ainsi dégagé par l'occupation de l'habitation (chalet) sera nivelé dans les 48 heures suivant son déplacement et sera recouvert d'un couvert végétal;

CONSIDÉRANT QUE le sol ainsi dégagé par l'occupation de l'habitation (chalet) ne fera pas l'objet d'une nouvelle construction principale ou complémentaire puisque l'habitation actuelle (chalet) sera éloignée du rivage à cause de l'érosion côtière;

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

INITIALES DU MAIRE
7406
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du règlement 369-23 régissant la démolition d'immeubles sont respectés;

CONSIDÉRANT QU' aucune personne n'a fait connaître son opposition motivée à la démolition auprès de la directrice générale et greffière-trésorière dans les 10 jours de la publication et de l'affichage de l'avis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande de démolition d'immeuble DI-2023-01.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.

2023-08-164
7406

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 19 h 13.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRE